

## Déclaration liminaire FSU-SNUipp Paris CAPD du jeudi 28 février 2024

Conditions de travail qui se dégradent, inclusion scolaire sans moyens adéquats, manque structurel de remplaçant-es, droits à la mobilité professionnelle ou géographique réduits à peau de chagrin, importation d'une culture managériale issue du privé, accumulation d'injonctions pédagogiques, empilement des tâches administratives... La liste des attaques est longue. Et avec tout cela, pour alourdir encore la balance, 125 postes sont supprimés cette année à Paris, entraînant 183 fermetures de classes et une absence de moyens là où c'est pourtant nécessaire.

Vous allez encore dire que nous noircissons le tableau et pourtant, c'est l'état d'esprit de nos collègues qui ont répondu largement présent-es lors de la grève du 1<sup>er</sup> février et qui seront, c'est sûr, encore nombreux-ses dans la rue pour défendre les droits des femmes le 8 mars et les services publics le 19 mars.

Et pourtant, malgré les alertes de la profession, le gouvernement reste sourd.

La succession de trois ministres différent-es en à peine 6 mois, les mesures rétrogrades du "Choc des savoirs", les suppressions massives de postes et les annonces de coupes budgétaires par décret (582 millions retirés à l'Éducation nationale), font la démonstration du peu d'ambition que porte l'exécutif pour le service public d'éducation. Si le départ d'Amélie Oudéa-Castéra était devenu incontournable, Nicole Belloubet ne fera que poursuivre la politique éducative du Président et du Premier ministre.

Le Choc des savoirs annoncé par Gabriel Attal constitue en effet une remise en cause fondamentale de la professionnalité enseignante tout en participant d'une aggravation du tri social des élèves. Lors du Conseil supérieur de l'éducation du 8 février, jour du remaniement ministériel, l'ensemble de la communauté éducative a voté contre les décrets Choc des savoirs. Enseignant-es, parents d'élèves, personnels de direction, corps d'inspection... l'ensemble de la communauté éducative s'y oppose. Et pourtant...

Malgré la loi de transformation de la Fonction publique, que nous continuons à dénoncer, et qui réduit fortement le champ d'intervention des commissions paritaires, les élu-es de la FSU-SNUipp Paris continueront à suivre comme boussole l'application de l'équité et de la transparence dans les opérations administratives.

C'est dans cet esprit que la FSU-SNUipp Paris s'attelle avec la plus grande vigilance et la plus grande rigueur à la vérification de tous les documents préparatoires aux instances. C'est la connaissance des opérations administratives et le lien que nous entretenons avec nos collègues, qui font confiance à notre syndicat, qui permettent de faire corriger des erreurs dans les opérations administratives.

C'est pour continuer dans cette voie que nos élu-es demandent sans cesse l'arrivée de documents en amont des instances et les réponses aux questions que nous posons à l'Administration ou à la direction de l'Académie. Nous voyons des améliorations dans les échanges que nous entretenons avec l'Académie, des services à la direction, néanmoins de trop nombreuses questions d'ordre général, ou sur les rémunérations des personnels restent sans réponse. Nous le disons à nouveau ici, il est impensable que l'Académie de Paris, l'Éducation nationale, notre employeur, ne soit pas capable de verser les sommes dues pour le travail de ses agent-es.

Enfin pour clore cette déclaration, un mot sur les points à l'ordre du jour. Nous entrerons évidemment dans le détail tout à l'heure mais la FSU-SNUipp Paris déplore que les possibilités de départs en congé de formation professionnelle soient si peu nombreuses et puissent induire par conséquent un renoncement des personnels à en faire la demande. Nous revendiquons une augmentation du nombre de jours de stage possibles et le reversement des jours non utilisés sur l'année suivante.

Les droits des personnels sont de plus en plus rognés, entre les mutations impossibles, les restrictions des droits à temps partiels, disponibilités, détachement... La perte d'attractivité de notre métier ne se résoudra pas en rabaissant les droits des personnels en poste. Au contraire. Et nous le voyons tous les jours par l'augmentation du nombre de démissions.

Sur la question des promotions, la FSU-SNUipp continuera tant qu'il le faudra à rappeler son opposition à l'avancement au mérite. La position de fonctionnaire doit permettre aux enseignant-es de se concentrer sur leur cœur de métier et non d'espérer obtenir un avis Excellent. Qui, de toute façon, n'est parfois pas donné, pour des raisons bien obscures que nous verrons tout à l'heure.

Les nouvelles règles que veulent instaurer les ministres de l'Éducation nationale et de la Fonction publique concernant la rémunération des agent-es ne vont d'ailleurs pas dans le bon sens. Nous avons eu l'occasion d'échanger mardi en CSA sur le passage à la Classe Exceptionnelle qui se fera désormais sans barème mais au choix de l'IEN et de la Dasen.

Les personnels ne sont pas dans l'attente d'une reconnaissance de leur soit-disant mérite, mais d'une rémunération qui leur permette de vivre dignement de leur travail et qui soit prise en compte pour le calcul de leurs pensions. Surtout dans un contexte d'inflation encore soutenue, qui n'a pas été contrée par les maigres revalorisations salariales de juillet 2023 et janvier 2024.

La FSU-SNUipp Paris garde également un œil attentif sur la question de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et veillera particulièrement à ce que le nombre de femmes promues soit en adéquation avec le nombre de femmes prouvables lorsque les tableaux d'avancement seront publiés à l'issue de cette CAPD.

